

**Atelier**  
**Energie et**  
**pollution atmosphérique,**  
**gestion des déchets.**

*Mardi 27 mars 2018, Cabara*

Durée: 1h30



# Energie et pollution atmosphérique, gestion des déchets.

## ➤ Les pistes de travail

➤ Mise en place de bennes pour encombrants



➤ Broyage des déchets verts



➤ Opération « villages propres »

**L'OPERATION VILLAGE PROPRE**  
*Le souci de tous, le devoir de chacun !*

**Participez au nettoyage de votre village**

**LE DIMANCHE 03 AVRIL**  
Prévoir des chaussures de marche et une tenue adaptée (selon le temps).  
Rendez-vous à la Maison du Village (12 grande rue) à 9h  
autour d'un café-croissant.

- La météo est prévue comme suit :
- Accueil autour du déjeuner de 9h à 9h30
- Départ 9h30
- Nettoyage\* de 9h30 à 12h
- A partir de 12h30 apéritif

\*Les sacs poubelles, gilets de signalisation et gants de protection seront distribués à la Maison du Village.

Les enfants ont sous l'entière responsabilité des parents  
Venez nombreux nous compter sur vous !



➤ Mise à disposition de bacs à compost



## Objectifs de l'atelier:

- **Visite du site de broyage à Nérijean**
  - **La pratique, le bilan**
  - **Comment adapter à nos 2 communes?**
  
- **Opération « villages propres »**
  - **Choix de la date**
  - **Organisation en pratique**

# Energie et pollution atmosphérique, gestion des déchets.



## ➤ **Eviter l'incinération des déchets verts**

Emanations de substances toxiques et de CO<sub>2</sub>

Nuisances visuelles et odorantes

## ➔ **Broyage des déchets organisé dans les communes**

- SEMOCTOM organise le broyage selon un calendrier de passages
- Nécessite une organisation par les communes (lieu de broyage ...)
- Une information auprès des habitants.
- Se servir de l'expérience d'autres communes.

# Le broyage sur le site de Nérigean: en pratique



# Comment adapter le service sur nos deux communes?

## Terrain approprié:

- ✓ Un terrain dont l'accès est contrôlé (serrure, cadenas ... ).
- ✓ Un terrain clos, éloigné des habitations (bruit du broyeur).
- ✓ Un terrain accessible en voiture pour le dépôt et au broyeur pour le travail.
- ✓ Un terrain sur lequel les manœuvres sont possibles (demi-tour).
- ✓ Une surface de stockage des déchets verts et des broyats.

## Gestion du service:

- ✓ Information de la population sur la nature et l'utilisation du service.
- ✓ Responsable du fonctionnement du site qui contrôle les dépôts, les enlèvements du broyat, et gère le calendrier des jours du broyage, l'entretien du site...

# Les conseils aux particuliers sur le site du SEMOCTOM

## Comment faire broyer vos branches ?

- Vous prenez rendez-vous auprès du prestataire du SEMOCTOM , l'association REV au 05-57-97-10-00
  - Vous apportez vos branches le jour de la prestation.
  - Vous repartez avec votre broyat de branches (soit en sac soit dans votre remorque).
  - Si vous n'en avez pas l'usage, vous pouvez les laisser sur place. Ils seront proposés à d'autres utilisateurs.
- Attention les jours où aucun rendez-vous n'est pris dans une commune, le prestataire est redirigé vers une déchèterie.*

Les rendez-vous pour le broyage de vos branches					
	1 <sup>ère</sup> semaine du mois	2 <sup>ème</sup> semaine du mois	3 <sup>ème</sup> semaine du mois	4 <sup>ème</sup> semaine du mois	Dernièresemaine du mois
<b>Lundi</b>	9h - 12h Commune de <a href="#">TRESSES</a>	9h - 12h Plateforme de déchets verts de BEGUEY	9h - 12h <a href="#">Déchèteries de SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX</a> et Saint GERMAIN DU PUCH		9h - 12h <a href="#">Déchèterie de BEGUEY</a>
<b>Mardi</b>	9h - 12h Site de la commune de SADIRAC	9h - 12h Site des communes de la cdc de Castillon -Pujols	9h 12h Commune de LATRESNE	9h -12h Communes rurales de l'entre-deux-mers	
<b>Mercredi</b>	9h - 12h Commune de NERIGEAN	9h - 12h Commune de CENAC	9h - 12h Commune de Beychac et Caillau		9h - 12h Commune de TABANAC
<b>Jeudi</b>	9h - 12h Commune des communes de la cdc de Castillon - Pujols	9h - 12h Commune de CAMARSAC	9h - 12h Communes d'ESPIET ou de GREZILLAC		9h - 12h Commune de la CALi
<b>Vendredi</b>	9h - 12h Communes du créonnais HAUUX, MADIRAC	9h - 12h Communes de LANGOIRAN - LE TOURNE	9h - 12h Commune de SALLEBOEUF		9h -12h Commune de SAINT-SULPICE et CAMEYRAC



# Les conseils aux particuliers sur le site du SEMOCTOM

En paillage, le broyat de branches permet de :

- Protéger le sol contre le lessivage et retenir la matière organique.
- Limiter la croissance des mauvaises herbes sans herbicide.
- Réduire l'évaporation de l'eau du sol en cas de sécheresse.
- Rendre plus esthétique les espaces verts.

En compostage, le broyat de branches permet de :

- Réduire les excès d'azote dans le mélange final
- Limiter les excédents d'eau
- Faire aérer le compost et donc d'entretenir la réaction chimique du compostage
- Cacher les déchets riches en sucre et donc de limiter la prolifération des drosophiles
- Protéger le tas de compost des aléas thermiques (froid en hiver et déshydratation en été)



# « Villages propres »



## → Organisation du ramassage des déchets sur les voies publiques

- SEMOCTOM prête des bacs de récupération, des sacs, des pinces, des gants → prévenir un mois avant.
- Informer et convaincre les habitants de participer → quels canaux?
- Nécessité de sécuriser les participants vis-à-vis de la circulation
- Fixer une date et une durée de la collecte.
- Nommer un responsable pour mener à bien cette organisation.

